

Application de l'article 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de P. POLANCO, Conseillère communale, relative à la suppression des arrêts "De Lijn" à Bracops

P. POLANCO donne lecture du texte suivant :

P. POLANCO leest de volgende tekst voor :

Il y a quelques semaines, nous apprenions la suppression de plusieurs arrêts de bus « De Lijn », notamment à « Bracops ». Cette décision nous interpelle fortement.

À Bruxelles, on ne cesse de rappeler l'importance de réduire l'usage de la voiture, pour des raisons de mobilité, de qualité de l'air et de santé publique. Mais en même temps, on supprime des arrêts de transports en commun. Pour nous, c'est une aberration. L'arrêt « Bracops », en particulier, est situé juste devant un hôpital. Il est donc important pour de nombreux usagers, et en particulier pour des personnes âgées, malades ou à mobilité réduite, qui ont besoin d'un accès direct et proche aux soins.

Derrière ces décisions, on voit aussi des choix budgétaires qui affaiblissent les services publics et pénalisent les habitants.

Oui, la compétence relève du Gouvernement flamand, mais cela n'empêche pas la Commune d'agir et de défendre les intérêts des Anderlechtsois.

Nous souhaitons poser les questions suivantes :

- La Commune a-t-elle été informée en amont de la suppression de cet arrêt ?
- Des contacts ont-ils eu lieu avec la direction de « De Lijn » pour contester cette décision ?
- La Commune a-t-elle plaidé pour le maintien de l'arrêt « Bracops », vu sa localisation stratégique devant un hôpital ?
- Quelles démarches concrètes le Collège compte-t-il entreprendre pour défendre l'accès aux transports en commun dans ce quartier ?

Nous pensons qu'il est de la responsabilité de la Commune de se mobiliser, y compris auprès des autres niveaux de pouvoir, pour garantir un service public de transport accessible et de qualité.

Madame l'Échevine H. BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen H. BENMRAH geeft lezing van het volgende antwoord:

La société « De Lijn » a pris la décision unilatérale de modifier plusieurs de ses lignes, dont certaines desservent le territoire anderlechtois. Elle n'a pas jugé nécessaire d'informer notre Administration communale mais déclare avoir préalablement prévenu « Bruxelles Mobilité » qui n'a pas estimé utile d'en avertir les Communes concernées.

Concernant l'impact concret pour les usagers de l'hôpital Joseph Bracops, la situation se dégrade :

- Situation initiale : la distance entre l'hôpital Bracops et l'ancien arrêt de bus « De Lijn » était de 360 mètres.
- Nouvelle situation : Les patients et visiteurs doivent désormais rejoindre l'arrêt de substitution "René Henry", situé à 480 mètres de l'établissement.
- Impact : Cela représente un allongement de parcours de 120 mètres supplémentaires à pied pour les usagers, souvent fragilisés.

Lors du contact pris par nos services avec la direction de « De Lijn », celle-ci confirme que cette mesure, à l'instar d'autres suppressions d'arrêts en Région bruxelloise, vise à réduire le nombre de kilomètres parcourus par ses bus. Cette politique d'économie est justifiée par la hausse de ses coûts opérationnels, ainsi que par l'obligation de financer la construction de nouveaux dépôts et l'électrification complète de sa flotte de véhicules.

Le choix spécifique de ne plus desservir l'arrêt "Bracops-Ziekenhuis" s'appuie sur une analyse statistique de la fréquentation des trois arrêts situés à proximité de l'hôpital. Les données de « De Lijn » indiquent que l'arrêt "Bracops-Ziekenhuis" est nettement moins fréquenté que les arrêts voisins "René Henry" et "De Linde", qui continueront quant à eux d'être desservis quotidiennement.

Les chiffres officiels font état d'une moyenne de 11,8 voyageurs à bord du bus lors du passage à cet arrêt. Concrètement, l'ensemble des passagers subissait un détour alors que la montée d'un voyageur supplémentaire à cet arrêt précis n'était enregistrée que dans un quart des trajets seulement (25%). Le reste de la semaine, la fréquentation y est encore plus faible.

Le Collège déplore fermement cette décision ainsi que le manque cruel de concertation et d'information de la part de la société flamande des transports publics. Néanmoins, il serait illusoire d'espérer un retour en arrière, face à une mesure structurelle mûrement réfléchie et actée par la direction de « De Lijn ».